



Crise sanitaire : ET MAINTENANT ?

Injonctions contradictoires. Tel est le registre des demandes et préconisations, si ce n'est des consignes, envoyées par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESRI) aux universités. Il faut fermer. Mais assurer la « continuité pédagogique ».

À l'heure où nous terminons ce dossier, sans véritablement d'information et de certitude, nous savons juste qu'il est souhaitable et qu'il faudra sans doute organiser une rentrée en septembre. Mais comment respecter les gestes barrière et préserver 4 m² de cordon sanitaire par étudiant dans un amphi ? Prendre en considération les avantages et les contraintes respectives du « présentiel » et du « distanciel ». Mais sans véritablement être assurés de disposer, tant du côté des étudiants que des personnels, des équipements matériels et logiciels nécessaires. Plus grave encore, nous consulte-t-on sur les arbitrages pédagogiques alors même que nous sommes soumis aux consignes sanitaires au point de nous trouver devant des dilemmes intenable ?

Même dans les pays où le confinement n'a pas été imposé à la population, les campus ont été fermés pour laisser place à l'enseignement à distance (EAD). Ce choix ne va-t-il pas susciter des tendances fatales à la relation pédagogique vivante qui fait le cœur de nos métiers ? Et quid des enseignements, comme en STAPS, qui ne peuvent pas être effectués à distance ? Et la continuité de la recherche ? Et l'accès à nos bureaux et à nos laboratoires ? Des conseils où siègent les représentants des personnels, tels les CHSCT et les CT, n'ont pas encore été consultés... C'est peu dire que nos avis n'ont pas été pris en compte... La crise sanitaire ne doit pas justifier une refonte telle que nos missions mêmes y perdraient leur sens.

Dossier coordonné par **ISABELLE DE MECQUENEM** et **MICHEL MARIC**

Ouvrir les universités : péril sanitaire, économique ou éducatif, quel arbitrage ?

Les universités françaises restent à cette heure les seuls espaces éducatifs publics sur le territoire fermés aux enseignant-es et aux étudiant-es – exceptions singulières, que l'on peut questionner, faites aux apprentis et stagiaires de la formation continue –, alors que dans l'enseignement primaire et secondaire, les enseignant-es peuvent accueillir des groupes d'une quinzaine d'élèves par classe.

Par ANNE ROGER, cosecrétaire générale,
STÉPHANE TASSEL, membre du Bureau national

Les plans de reprise d'activité sur site (PRAS), insistant prioritairement sur les conditions de sécurité dans lesquelles doit se dérouler le retour sur site, sont encore discutés et amendés en vue de leurs déclinaisons locales dans les CHSCT, CT et CA alors même que, dans un immense flou, des injonctions parfois contradictoires circulent via les composantes concernant la rentrée 2020. D'un côté, vigilance pour que les conditions sanitaires soient respectées, de l'autre, revendication légitime d'une liberté de circuler à l'université quand, par ailleurs, de nombreux secteurs de la vie économique et sociale ont repris. Comment des collègues peuvent-ils comprendre l'interdiction d'exercer – même de manière dégradée – leurs missions sur leur lieu de travail quand le secrétaire d'État aux transports annonce la fin de la restriction d'un siège sur deux occupés dans les trains à la mi-juin.

SORTIR DE L'IMPASSE

Entre péril sanitaire, économique et éducatif, comment trancher ? Si les fragilités, les peurs de chacun font que nous ne traversons pas à l'identique cette épreuve – elle-même très hétérogène sur le territoire –, les perceptions du danger, le rapport à la mort et à la maladie s'invitent dans le débat. Dans l'intérêt de toutes et de tous, loin de toute instrumentalisation des peurs, quel équilibre complexe trouver ? Comment se projeter dans une rentrée qui ne se déroulera que dans trois mois sans y projeter les angoisses ou les dénis inhérents à l'actualité ? On se retrouve ici coincé-es par des plans de « reprise » maximalistes, où le principe de précaution flirte avec l'opportunisme pour imposer « du tout-numérique à distance », et la préparation d'une rentrée kafkaïenne qui ne peut s'organiser sur les seules bases de l'enseignement à distance auquel invite la ministre. Il nous faut sortir de l'impasse et revendiquer que le « présentiel » reste la norme pédagogique sous peine de perdre le sens de notre métier et d'organiser un décrochage massif des étudiant-es, en particulier des néo-bachelier-ères entrant en L1, éloigné-es des

lycées depuis la mi-mars pour lesquelles un enseignement « distanciel » en S1 serait particulièrement délétère.

FLOU SUR LES CONDITIONS DE RENTRÉE

Concernant la rentrée, les cadrages commencent à remonter de certains établissements. Ils font état de contraintes alarmantes : 20 % en présentiel et 80 % en distanciel envisagés à Caen, Rennes-I et Besançon par exemple, 50 % à l'université de Lorraine, chiffres censés être le reflet des capacités des universités à accueillir des étudiant-es dans le respect des consignes sanitaires. Alors que la circulaire ministérielle¹ entretient pourtant le flou sur le sujet, certaines équipes se lancent dans la mise sur pied d'emplois du temps respectant ces proportions. « *L'incertitude relative à la situation sanitaire qui prévaudra durant le premier semestre de l'année 2020-2021 conduit toutefois à en projeter l'organisation dans le respect des consignes sanitaires actuelles. Pour cette raison, les établissements doivent prévoir des enseignements en distanciel et/ou en présentiel dans une mesure et selon des modalités qu'il leur appartiendra de déterminer et qui leur permettront d'anticiper une éventuelle dégradation des conditions sanitaires* », dit la circulaire. Ainsi, le ministère évoque l'anticipation d'une éventuelle crise persistante, ou d'un retour programmé du virus, mais ne donne aucun caractère obligatoire et systématique à l'hybridation, et en aucun cas n'appelle à renoncer définitivement à un scénario « normal ». Et pour cause, la loi d'urgence dans le cadre de laquelle s'inscrivent les mesures exceptionnelles a pour terme le 10 juillet.

TRI « NATUREL »

L'ambivalence du discours de la ministre lui permet de se défaire de ses responsabilités sur les universités, et in fine sur les personnels mis face à des injonctions contradictoires : il revient aux établissements de procéder aux réductions à l'extrême des enseignements et de saisir l'opportunité de procéder sous couvert de cette responsabilité à un test grandeur nature d'une expérimentation pédagogique qui permettrait de trier les étudiant-es « naturellement » sans même avoir besoin de sélectionner à l'entrée... De fait, les documents de cadrage élaborés par les diffé-

L'ambivalence du discours de la ministre lui permet de se défaire de ses responsabilités sur les universités, et in fine sur les personnels mis face à des injonctions contradictoires.

1. www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid152154/epidemie-de-covid-19-deconfinement-et-reprise-des-activites-sur-site-pour-les-etablissements-de-l-enseignement-superieur.html



© Pixabay

rents établissements figent dans le marbre une organisation hybride qui réduit drastiquement le volume des enseignements en présentiel indépendamment de ce que sera ou non le contexte sanitaire de la rentrée. Ainsi, à l'université de Lorraine, le cadrage est prévu pour tout le premier semestre, sous-entendu y compris si le contexte peut à nouveau être considéré comme normal ! Réduction de 50 % du présentiel au minimum, pas d'amphis, des salles qui ne peuvent être utilisées qu'une seule fois par jour, etc. À l'UGE (fusion de l'université de Marne-la-Vallée et de l'IFSTTAR), selon un cadrage local sur les « politiques de mobilité », l'acceptation des candidatures extracommunautaires CEF (calendrier « études en France ») n'est possible que si « la formation peut assurer un accueil et un enseignement à distance en cas d'arrivée tardive sauf en cas d'accord bilatéral ». Les effectifs d'étudiant-es extracommunautaires représentant dans certains masters une part très majoritaire des étudiant-es (plus des deux tiers en master de sciences appliquées) et la quasi-totalité de celles et ceux souhaitant poursuivre en thèse, la mise sous tension des équipes concernées est extrême.

« RÉVOLUTION PÉDAGOGIQUE »

La ministre, qui rêve de voir advenir une véritable « révolution pédagogique »², et de faire fructifier ce qu'elle présente comme les acquis du confinement en matière numérique, trouve ici un terrain d'expérimentation inespéré. Imagine-t-elle que son opportunisme libéral déplacé puisse être partagé par la communauté ? Dès lors, pourquoi libérer les universités ? D'autant plus qu'y gronde également

la colère contre un projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR) dont nous avons dénoncé tous les dangers. Avec un passage programmé devant le Conseil des ministres le 8 juillet, sans doute vaut-il mieux éviter les regroupements et faciliter une rentrée sans heurts en interdisant l'accès aux campus.

Si c'est bien la responsabilité du politique que d'arbitrer entre différents périls, qu'ils soient sanitaires, économiques ou éducatifs, nous avons, nous, la responsabilité d'alerter sur les périls éducatifs et de recherche pour ne pas sacrifier toute une génération d'étudiant-es sur l'autel de l'économie. Sur le terrain, les collègues sont épuisés par la période que nous venons de vivre et se voient désormais enjoint-es d'utiliser toute leur énergie à saborder le semestre à venir. L'hybridation massive évoquée par le ministère ne doit rester qu'un scénario dégradé élaboré à partir d'un emploi du temps fondé sur les proportions habituelles de présentiel. À tout moment, il doit rester possible de basculer du scénario dégradé à un scénario en présentiel, et en aucun cas, ce scénario dégradé ne doit persister au-delà de l'état d'urgence sanitaire. Le présentiel doit rester la norme d'un enseignement consubstantiellement lié à la relation humaine entre enseignant-es et étudiant-es.

Le SNESUP-FSU ne peut accepter l'irresponsabilité politique dont font preuve la ministre et plus largement le gouvernement et rappelle la nécessité d'un plan d'urgence intégrant les moyens nécessaires au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour cette rentrée et pour les années à venir. ■

Trancher entre péril sanitaire, économique et éducatif...

Le présentiel doit rester la norme d'un enseignement consubstantiellement lié à la relation humaine entre enseignant-es et étudiant-es.

2. www.ouest-france.fr/bretagne/enseignement-superieur-des-innovations-pedagogiques-mises-en-place-durant-le-confinement-6857653.

Enjeux enseignement : quel bilan de la crise sanitaire et quelles leçons en tirer ?

Quel impact a eu la crise sanitaire sur notre métier d'enseignant-e ? Comment pouvons-nous préserver le rôle de l'université, lieu d'émancipation, d'échange et de formation citoyenne ? La crise nous conduit à mener une réflexion sur la transformation de notre métier d'enseignant-e face à l'hybridation des parcours dans un contexte néolibéral.

Par **NATHALIE LEBRUN**, coanimatrice du secteur Formation et membre du Bureau national

Face à une situation de confinement brutale, les collègues de l'ESR se sont retrouvé-es dans une situation d'enseignement à distance (EAD) forcée et d'urgence pour continuer à assurer un lien pédagogique, et non une « *continuité pédagogique* » comme le ministère le prétend. Cette situation a eu des conséquences sur les étudiant-es mais aussi sur les enseignant-es et risque d'impacter de manière durable nos pratiques pédagogiques. La fermeture récente des universités doit être replacée dans le contexte des réformes depuis vingt ans, qui vantent les bienfaits de l'EAD sous couvert d'individualisation des parcours de formation (réforme du lycée, loi ORE). Certes, la formation ouverte et à distance (FOAD), qui « *permet à une personne d'apprendre de façon relativement autonome, avec des contraintes minimales d'horaire et de déplacement, et avec le soutien à distance de personnes-ressources* »¹ fonctionne. Mais elle s'adresse à des publics spécifiques (salariés, reprises d'études, contrainte d'éloignement, etc.) et connaît des taux d'abandon importants².

QUEL BILAN DE L'EAD EN TEMPS DE CRISE ?

Nous avons constaté, lors de la période de confinement, une surcharge très importante du travail pour adapter nos enseignements et accompagner les étudiant-es. De plus, nos horaires de travail ont été dérégulés. Une certaine porosité s'est de fait installée entre le temps personnel et le temps professionnel, parfois difficilement maîtrisable selon l'environnement familial. Des collègues se sont ainsi retrouvé-es dans des situations d'épuisement et, pour certain-es, mener les activités de recherche et d'enseignement s'est révélé très difficile voire impossible. Nos objectifs d'apprentissage ont été également impactés par le contact dégradé avec les étudiant-es même en temps réel (synchrone), permettant difficilement de détecter si les savoirs ou les consignes étaient compris et de rétroagir en temps réel. Ne partageant pas le même lieu, l'apprentissage collectif des savoirs a été rendu plus difficile. Ces difficultés ont conduit les enseignant-es à demander plus de travail personnel aux étudiant-es, ce qui a entraîné un surplus de corrections personna-

lisées pour répondre au mieux aux difficultés étudiantes. Devant cette surcharge, les enseignant-es pouvaient être tentés de renoncer en partie à la dimension collective des apprentissages, pourtant essentielle. L'affaiblissement des relations entre enseignant-es et étudiant-es, et entre étudiant-es, s'est également répercutée au sein des équipes pédagogiques, renforçant l'individualisation de notre rapport au travail et l'impossibilité de se mobiliser collectivement pour faire face à la situation.

QUEL IMPACT DE L'EAD SUR NOTRE MÉTIER D'ENSEIGNANT-E ?

L'EAD ne s'apprend pas tout seul. Un-e enseignant-e qui souhaite le développer a besoin de formation et d'un accompagnement spécifique à la discipline enseignée, en particulier à sa didactique, pour rester maître des objectifs d'apprentissage et des contenus. Or la politique de partage de ressources développée par le ministère et les établissements, pour limiter les investissements et flexibiliser les parcours de formation, contraint de fait la liberté pédagogique. Cette standardisation des contenus et méthodes peut conduire à un processus de production industrielle (économie des savoirs) et à une autre reconnaissance des services d'enseignement. Ne va-t-on pas avoir une diminution des heures puisque le contenu est « ficelé » et répété plusieurs fois, et que des « ingénieurs pédagogiques » participent à l'élaboration des ressources ? La rationalisation des activités d'enseignement, accompagnée d'économies de frais généraux (déplacements, bâtiments), est tentante dans un climat d'austérité et pourrait conduire à une remise en cause de l'obligation réglementaire de service des 192 heures comme le réclame la CPU³.

AMOINDRISSEMENT DE LA RÉGULATION ENTRE PAIRS

Faire de l'EAD conduit inévitablement à une modification profonde des pratiques professionnelles, des relations entre pairs et du contexte spatio-temporel (modalités d'enseignement asynchrones et/ou synchrones, travail personnel, activités d'évaluation, etc.), différent de celui de l'enseignement entièrement « en présentiel ». Même mixé avec du présentiel, l'EAD

L'enseignement à distance accentue l'individualisation des parcours et des apprentissages.

1. Définition de la formation à distance : comité de liaison interordre en formation à distance (Clifad, 2010) : clifad.qc.ca/definition-de-la-formation-a-distance.html.

2. Bourdages L., « La persistance et la non-persistance aux études universitaires sur campus et en formation à distance », *DistanceS*, vol. 1 (1), 1996, p. 51 : distances.teluq.ca/wp-content/uploads/2019/01/DistanceS-Vol-1-No1.pdf.

3. www.cpu.fr/actualite/la-cpu-pour-une-approche-proactive-de-lautonomie.

accentue l'individualisation des parcours et des apprentissages, et limite chez les enseignant-es « les possibilités d'appropriation et de négociation collective de la manière de réaliser le travail »⁴. L'EAD peut induire un sentiment d'isolement des collègues et être source d'un amoindrissement de la régulation entre pairs. Comment garder les collectifs nécessaires entre enseignant-es dans un contexte de mutualisation des enseignements entre différentes universités, comme l'a proposé entre autres l'appel à projets « parcours flexibles en licence 2019 » en créant des mégalices avec un minimum de 8 000 étudiants sur les trois années de licence d'une mention donnée ? Le travail collectif entre enseignant-es permet non seulement d'échanger sur les savoirs et savoir-faire, traiter les difficultés réglementaires (droits d'auteur), mais aussi de « garder le monopole sur l'enseignement et le contrôle de ces savoirs et savoir-faire (développer l'insubstituabilité de leur métier) »⁵. Ce travail collectif a ses spécificités en EAD (pédagogie, technique, organisation).

LA QUESTION DU TEMPS DE TRAVAIL EST PRIMORDIALE

Nous risquons d'assister à un éclatement des collectifs enseignants : les pro-EAD, d'un côté, et les pro-enseignement en présentiel, de l'autre. Or l'activité d'enseigner se fait au nom d'un intérêt général en diversifiant les approches pédagogiques pour répondre à la diversité des profils étudiants, certains nécessitant de l'enseignement en présentiel, surtout dans les premières années d'enseignement supérieur, tandis que d'autres ont des besoins spécifiques (salariés, reprises d'études, contrainte d'éloignement, etc.) auxquels peut répondre l'EAD.

La question du temps de travail devient primordiale car l'EAD requiert une mise à disposition de l'enseignant-e plus importante pour

pallier le manque d'interactions sociales, ce qui peut avoir un impact sur l'articulation des différentes temporalités des activités d'enseignement, de recherche et de la vie non professionnelle. Un enseignement en présentiel permet d'apprécier en direct le degré de participation des étudiant-es et de rétroagir en temps réel en fonction de leurs difficultés, différentes d'un individu à un autre. L'EAD nécessite de faire évoluer plus régulièrement les supports d'enseignement et de mettre en place des moyens indirects pour détecter ces difficultés et les cheminements cognitifs des étudiant-es, en plus de répondre à leurs sollicitations et de vérifier la pertinence de leurs réponses sur les forums. De plus, comment apprécier la non-participation de certains étudiant-es en EAD ? Cela nécessite une connaissance plus profonde des profils sociaux des étudiant-es. Tout ce suivi plus individualisé peut s'avérer très coûteux en temps. Sous ces conditions, les coûts d'EAD sont bien supérieurs à ceux d'un enseignement en présentiel. Dans un contexte d'austérité, on peut alors craindre une rationalisation des activités pédagogiques et une simplification des situations d'apprentissage.

En conclusion, mixer les enseignements en présentiel et à distance peut conduire à des tensions dans notre pratique professionnelle tant les spécificités sont différentes. Va-t-on devoir alors mener de front deux pratiques professionnelles ? Le risque est qu'à terme, nous ayons d'un côté des professionnel-les de l'enseignement, et de l'autre des professionnel-les de la recherche, compte tenu de l'effort considérable en temps qu'il faudra déployer pour assurer l'hybridation des enseignements. C'est peut-être d'ailleurs ce que veut le ministère en créant une prime au mérite en enseignement, pendant de la PEDR. ■

Mixer les enseignements en présentiel et à distance peut conduire à des tensions dans notre pratique professionnelle tant les spécificités sont différentes.

4. Collet L., « Dispositifs multimédias de formation continue et logiques de domination dans les entreprises », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, n° 2, 2001 : lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/wp-content/uploads/2018/12/03-2001-Collet.pdf.
5. Metzger J.-L., « Devenir enseignant en ligne : entre surcharge et isolement », *Distances et savoirs*, 2, 2004, p. 235-236 : www.cairn.info/revue-distances-et-savoirs-2004-2-page-335.htm.



Faire de l'EAD conduit à une modification profonde des pratiques professionnelles, des relations entre pairs.

Enjeux recherche : conditions de travail et continuité de la recherche

La réunion du secteur Recherche du SNESUP-FSU, qui s'est tenue le 13 mai, a été l'occasion de dresser un premier bilan de la situation due au coronavirus : différences selon les disciplines et les situations de chacun, cas des doctorants, recrutements...

Par le **SECTEUR RECHERCHE**

CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE : EFFORTS CONSTANTS ET RENOUVELÉS

Certes les différences sont sensibles selon les disciplines. Pourvu-es des bases de données en ligne et isolé-es, certain-es ont pu poursuivre leurs recherches et publications mais toutes et tous ont vu leur quotidien devenir dément, d'abord dans les premiers jours pour la mise en place des procédures, puis dans la durée, pour assurer le suivi de la continuité pédagogique. La palette des souffrances est fournie : énergie et temps décuplés pour préparer des supports de cours, des modalités et des paramètres d'examens, pour établir et maintenir un lien souvent personnel avec les étudiant-es (téléphone, messagerie de type Discord parfois pendant plusieurs heures). Ajouter à cela, la vie de famille, les contraintes du confinement : espace, promiscuité, superposition des tâches, tensions. Au terme, enseignant-es et enseignant-es-chercheur-euses sont épuisé-es. Les injonctions de toutes sortes, subies et/ou transmises, crispent les rapports personnels, accroissent les exigences parfois jusqu'à l'absurde, aiguissent la concurrence, dénaturent les relations jusqu'à la violence. Les cadres éthiques et déontologiques au sein des personnels, mais aussi entre eux et les étudiants, sont remis en cause, fléchissent ou

Les injonctions de toutes sortes crispent les rapports personnels, accroissent les exigences parfois jusqu'à l'absurde, aiguissent la concurrence, dénaturent les relations jusqu'à la violence.

Privés d'un accès au laboratoire et sans continuité dans leurs travaux expérimentaux, les doctorant-es ont pris du retard dans le bon déroulement de leur thèse.

disparaissent. Les exigences élitistes de certain-es, le zèle obsessionnel, parfois suscités ou encouragés par des directions sans mesure ni discernement, imposent des missions toujours plus chronophages au détriment de la recherche, des équilibres professionnels et personnels.

LES DOCTORANTS

Pour de nombreux secteurs des sciences expérimentales ne travaillant pas directement sur la Covid-19 (physique, chimie, science des matériaux, etc.), la période de confinement a été difficile pour les doctorant-es. À la fois privés d'un accès au laboratoire pendant plusieurs mois et sans continuité dans leurs travaux expérimentaux, ils ont donc pris du retard dans le bon déroulement de leurs travaux de thèse. Des expériences n'ont pas pu se dérouler, remettant en question quelquefois même des sujets de thèses, etc. Par ailleurs isolé-es dans leur petit studio, il leur a été difficile de trouver la motivation pour travailler sur des tâches de rédaction de travaux notamment, et/ou d'analyse scientifique de données expérimentales en attente d'être traitées. Le contact régulier, par courriel, visioconférence, a été d'un certain secours pour maintenir un lien affectif, social et professionnel mais a été clairement insuffisant. Les fiches CNRS (par exemple « Travailler à distance et animer son équipe ») ont apporté quelques solutions mais on constate que nombre de conseils n'ont pu être suivis par certain-es doctorant-es et personnels.

Pour les doctorant-es étranger-ères ou parties à l'étranger, des rapatriements ont dû être organisés en lien avec le ministère des Affaires étrangères, dans des conditions compliquées.

LES RECRUTEMENTS

Dans quelles conditions d'équité et d'éthique se seront tenus les comités de sélection ? Quid des débats et des votes ? On constate une grande disparité selon les établissements. Ici le dévouement des collègues a pu permettre une bonne ambiance et des travaux, mais combien de situations critiques ? À quel régime les membres des comités, les présidents et vice-présidents ont-ils été soumis : inquiétude et stress générés par des conditions totalement nouvelles, des préoccupations techniques constantes, un timing encore plus rigoureux. ■



© École polytechnique / Flickr

Bienvenue dans un monde qui ferme ses campus

Même dans les pays qui n'ont pas adopté le confinement comme mesure obligatoire, tels que l'Australie, les États-Unis ou la Russie, les campus universitaires ont été fermés et l'enseignement supérieur a été partout contraint à un passage du « présentiel » au « distanciel ». Le 12 avril 2020, l'Unesco comptait 195 pays ayant fermé au public l'intégralité de leurs établissements¹. Autant dire tous.

Par **MICHEL MARIC**,

coresponsable du secteur International

En Chine et en Italie d'abord, dans la plupart des pays ensuite, la première mesure destinée à enrayer la pandémie de Covid-19 a été le confinement. Mais, même dans les pays qui n'ont pas fait le choix du confinement au niveau fédéral ou national, comme en Australie, aux États-Unis ou en Russie, la plupart des universités ont fermé leurs campus au public. Et, comme le note Alessia Lefébure, directrice adjointe de l'École des hautes études en santé publique (EHESP), « tous les établissements d'enseignement supérieur ont été confrontés, subitement, à l'impossibilité d'assurer l'une de leurs missions constitutives, dans sa modalité la plus ancienne et la plus traditionnelle : la face-à-face entre l'enseignant et l'étudiant »². Mais là où la ministre de l'ESRI demande en France une « continuité pédagogique », c'est en réalité, souligne Alessia Lefébure, partout dans le monde, l'inverse qui est demandé aux universités : « Assurer la continuité de leur mission précisément par une rupture pédagogique. »

DU « PRÉSENTIEL » AU « DISTANCIEL »

Partout dans le monde il s'est agi en effet d'accélérer radicalement la transition d'un enseignement « en présentiel » vers un enseignement « en distanciel ». Dans l'article qu'elle consacre à ce sujet sur *The Conversation*, l'autrice note ainsi : « Si certains établissements – comme Cambridge University en Angleterre ou California State University, la plus grande université publique des États-Unis – ont pris des décisions drastiques annonçant un enseignement entièrement à distance jusqu'à l'été 2021, il ne s'agit là que d'une minorité. À ce jour, 67 % des universités américaines envisagent une année en présentiel, 16 % hésitent ou n'ont pas encore pris de décision, tandis que 17 % ont opté pour l'"online" ou l'"hybride". » Et, dans un contexte de désengagement généralisé des États, ce sont bien les logiques de marché et de concurrence qui façonnent ainsi désormais l'enseignement supérieur mondial : il s'agit, note l'autrice, « d'attirer les talents » au niveau mondial dans un contexte où « la compétitivité internationale de l'enseignement supérieur est inscrite au cœur des stratégies de développement économique de quasiment tous les pays ».

Or, dans une trajectoire où les flux migratoires pour raison d'études ont plus que doublé au cours des vingt dernières années (passant de 2 millions environ à près de 5 millions d'étudiants), les questions sanitaires viennent compliquer la donne.

PLUSIEURS DIZAINES DE MILLIARDS D'EUROS

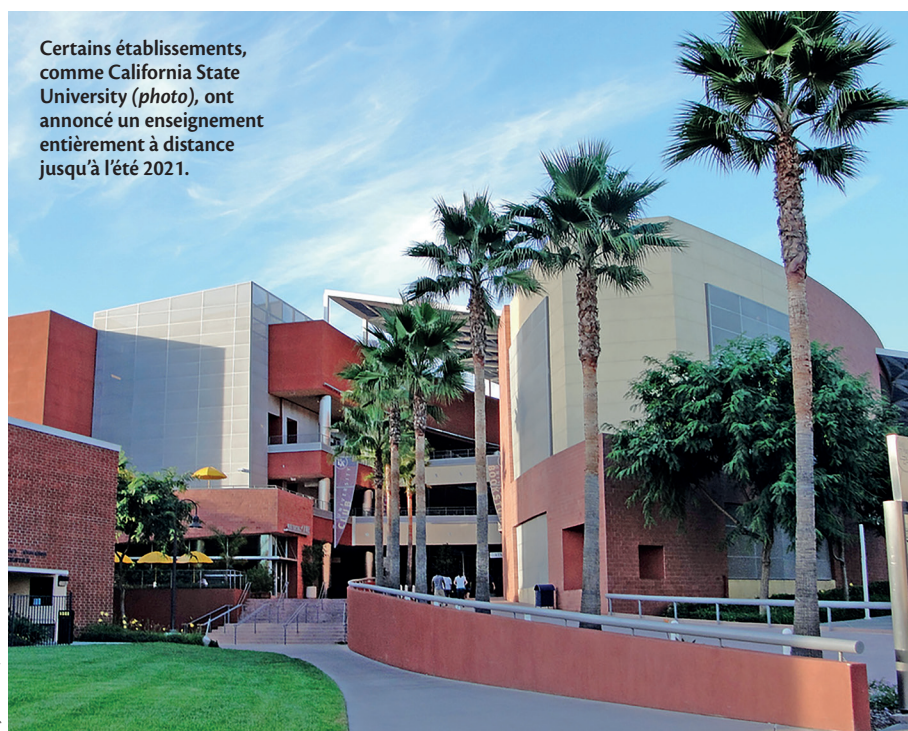
Dès lors, l'autrice considère que « l'expérimentation pédagogique qui a été menée pendant le confinement, dans des conditions extrêmes, mais généralement avec succès, peut être le prélude d'un retour de la pédagogie au centre de la formation ». La qualité de l'enseignement, la conception du cours et sa structuration « pourraient l'emporter sur la liste des publications scientifiques de l'enseignant ».

Alors que la mobilité des étudiants peut être estimée à plusieurs dizaines de milliards d'euros de revenus d'exportation, les questions sanitaires constituent dans ce contexte de concurrence internationale un enjeu de taille que ne manqueront sans doute pas de surveiller de prestigieuses universités particulièrement dépendantes du niveau des droits d'inscription de leurs étudiants étrangers. ■

Dans un contexte de désengagement généralisé des États, ce sont bien les logiques de marché et de concurrence qui façonnent ainsi désormais l'enseignement supérieur mondial.

1. Unesco, « Education : From disruption to recovery » : en.unesco.org/covid19/educationresponse.
2. Alessia Lefébure, « Covid-19 : une redistribution des cartes dans l'enseignement supérieur mondial ? », *The Conversation*, 15 juin 2020.

Certains établissements, comme California State University (photo), ont annoncé un enseignement entièrement à distance jusqu'à l'été 2021.



© Justefrain / Wikimedia Commons

« Nous craignons d'être parmi les oubliés »

Christian Viéron-Lepoutre, bibliothécaire au SCD de l'université de Franche-Comté et coresponsable du secteur bibliothèques au SNASUB-FSU, revient sur la façon dont les bibliothèques universitaires ont dû gérer la crise.

Propos recueillis par **ISABELLE DE MECQUENEM**

D'UN POINT DE VUE EXTÉRIEUR DOMINE L'IMPRESSION QUE LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES (BU) ONT CONNU NON SEULEMENT UN LOCK-OUT COMME TOUS LES SERVICES UNIVERSITAIRES, MAIS MÊME UN BLACK-OUT. EST-CE VRAIMENT LE CAS ?

Je n'irai pas jusque-là en parlant de black-out des BU. Mais, comme tous les services universitaires, les bibliothèques universitaires ont dû subir la fermeture ultrarapide des universités et s'adapter très vite le vendredi 13 mars, et pour certaines le samedi 14 mars, pour permettre à nos usagers eux aussi de pouvoir travailler durant la période de confinement qui ne devait durer que quinze jours, et aussi fermer nos services (prévenir nos prestataires, etc.). Néanmoins, effectivement les BU ont l'habitude d'être les grandes oubliées de la gouvernance universitaire.

POUVEZ-VOUS DÉCRIRE COMMENT LE CONFINEMENT A ÉTÉ VÉCU PAR LES PERSONNELS DES BU ?

Très diversement, car beaucoup d'entre nous n'ont pas pu se mettre en télétravail parce qu'un grand nombre de nos tâches ne sont pas

« télétravaillables », en particulier pour les magasiniers (catégorie C), car leur activité ne peut s'effectuer qu'au sein de nos bibliothèques. L'accès à distance aux outils professionnels a aussi été un frein au télétravail. Les situations ont été plus ou moins bien gérées dans les SCD [services communs

de la documentation], mais, dans l'ensemble, c'est grâce à l'inventivité qui de nos responsables informatiques, qui des responsables des BU, qui des personnels eux-mêmes, que nous avons trouvé des solutions pour maintenir un minimum de service et donner au mieux accès le plus largement possible à nos collections électroniques.

LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE S'EST-ELLE TRADUITE À L'ÉCHELLE DES BU ?

Non, je ne pense pas qu'on puisse parler de continuité pédagogique mais de la mise en place d'un service dégradé d'accès à la documentation

pour permettre, tant pour les enseignants-chercheurs que pour les étudiants, que cette continuité pédagogique puisse se faire et se passe au mieux.

ENTRE LE TRAVAIL PRESCRIT ET LE TRAVAIL RÉEL, ON SAIT QU'IL PEUT Y AVOIR UN GOUFFRE. QUELLES ONT ÉTÉ LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LES MISSIONS DES PERSONNELS ?

Dans le grand bricolage auquel le confinement nous a obligés, les conditions de travail de ceux qui pouvaient effectuer leurs tâches à distance étaient évidemment loin d'être satisfaisantes, du fait d'un accès inégal au numérique, mais aussi parce que les universités n'étaient pas prêtes et que les outils et les réseaux ont été saturés à un certain moment.

LE DÉCONFINEMENT A-T-IL COMMENCÉ DANS LES BU, SACHANT QUE LES ÉTUDIANTS EN MASTER ET DOCTORAT DOIVENT ÊTRE TRÈS EN ATTENTE DES SERVICES DE RESSOURCES QU'ELLES REPRÉSENTENT ?

Oui, le déconfinement dans les BU a déjà commencé mais nous sommes encore très loin d'avoir retrouvé un service optimal, et c'est un euphémisme. Très peu de BU ont rouvert leurs espaces de travail aux lecteurs. Quelques-unes ont commencé, je pense à la BU sciences de Poitiers, qui a rouvert seulement aux étudiants qui passent des concours. La quasi-totalité a mis en place des « drives » : les lecteurs commandent leur document sur les catalogues en ligne, puis viennent le chercher. Nous avons de fortes pressions pour rouvrir, également pour répondre aux très fortes demandes d'impressions et/ou de photocopies car les tarifs en BU sont moins élevés que dans les sociétés de photocopies. Nous espérons qu'un grand nombre de BU rouvriront très rapidement pour nos publics.

DES REVENDICATIONS SPÉCIFIQUES ONT-ELLES ÉMERGÉ DE LA CRISE SANITAIRE ?

Bien qu'opposés à la philosophie et à la mise en place de la prime Covid, nous craignons d'être là encore parmi les oubliés. Difficile néanmoins de faire ressortir des revendications spécifiques qui seraient liées à la crise sanitaire pour notre secteur en particulier. Une qui concerne la totalité de la communauté universitaire me vient à l'esprit, c'est le droit à la déconnexion et par extension une vigilance forte sur la mise en place du télétravail qui, à certain égard, peut être bénéfique pour les personnels, mais peut se révéler un piège immense sous d'autres aspects. ■

« Je ne pense pas qu'on puisse parler de continuité pédagogique mais de la mise en place d'un service dégradé d'accès à la documentation. »



Le « distanciel » incompatible avec l'activité physique et sportive des formations STAPS

Une visioconférence organisée par le SNEP-FSU et le SNESUP-FSU, le mercredi 3 juin, a réuni une cinquantaine de collègues représentant près de trente établissements, pour faire un point à la fois sur la période de confinement et sur les pistes envisagées pour la rentrée en STAPS.

Par **ANNE ROGER**, SNESUP-FSU,
et **PASCAL ANGER**, SNEP-FSU

La visioconférence organisée par le SNEP-FSU et le SNESUP-FSU, le mercredi 3 juin, a été l'occasion de recréer du lien, de faire un point à la fois sur la période de confinement et sur les pistes envisagées pour la rentrée en STAPS, dans un contexte où circulent officieusement des informations sur les pourcentages d'enseignement distanciel et présentiel qui seraient fixés, pour tenir compte des mesures sanitaires, à hauteur respective de 70-80 % et 20-30 % sans moyens supplémentaires.

UNE RENTRÉE PLEINE D'INCONNUES

Un certain nombre de questions ont été posées, notamment celle de la mise en œuvre de la rentrée. La pratique des activités physiques, sportives et artistiques (APSA), qui sont le cœur de la formation en STAPS, rend la question du présentiel encore plus sensible que dans d'autres filières. Qui privilégier si les conditions dégradées se poursuivaient ? Quelles priorités fixer en termes d'enseignement pour le présentiel ? Selon quelles modalités enseigner les APSA pour assurer le nombre d'heures nécessaires à la délivrance d'un diplôme STAPS ? Comment les heures en distanciel seront-elles comptées dans les services des enseignant-es ? Autant de questions soulevées par les collègues formateurs et formatrices en STAPS. Si un grand nombre de collègues se sont engagés avec force dans la recherche de dispositifs permettant de conserver une continuité pédagogique durant le confinement, celle-là même répétée comme une incantation par le ministère, ils n'ont évidemment pu trouver de solution pour permettre de l'enseignement pratique des activités physiques et sportives à distance. De fait, les évaluations sur les épreuves physiques qui devaient se dérouler après le 16 mars ont été annulées, remplacées par des évaluations qui avaient déjà eu lieu ou par des évaluations théoriques ou encore neutralisées. Cette question de la pratique se pose de façon cruciale pour la rentrée, d'autant plus que la carte professionnelle délivrée au niveau licence ne peut l'être qu'à condition d'un nombre minimal d'heures de pratique effectivement réalisées. Dès lors, inévitablement le présentiel devrait être en grande partie consacré à celles-ci si des arbitrages devaient être rendus sous peine de mettre en péril l'avenir profession-

nel immédiat des étudiant-es en STAPS. Plusieurs options semblent se dessiner pour anticiper la rentrée : le dédoublement des groupes et la pratique des APSA autorisées une semaine sur deux en groupes restreints associés à la « désemestrialisation » et l'étalement de l'emploi du temps sur la semaine et l'année en font partie. Dans nombre de STAPS (et SUAPS), les collègues réfléchissent à des modalités adaptées de pratique de nombre d'APSA sur la base de « vaut mieux un peu que pas du tout »...

VERS UN DÉCROCHAGE MASSIF EN L1

Alors qu'à l'UFR STAPS de Rouen, le nombre d'étudiant-es présent-es aux examens semble avoir été en hausse et qu'à Toulon de meilleurs résultats sont signalés aux examens, à l'UFR STAPS de Chambéry, 5 % d'étudiants décrocheurs en plus ont été dénombrés en licence première année sur cette année 2019-2020, à la suite de la période de confinement et de la mise en place de l'enseignement et des examens à distance. Il y a fort à parier que ce décrochage déjà entraperçu cette année sera rendu massif si l'accueil des étudiant-es – c'est-à-dire des lycéen·nes qui n'ont pas eu cours en présentiel depuis la mi-mars – se fait majoritairement en distanciel.

LES LICENCES ACCÈS SANTÉ (LAS) INTÉGRÉES SANS MOYENS DÉDIÉS

La tension déjà palpable depuis quelques années dans la filière STAPS sera encore renforcée à la rentrée par la mise en place de la réforme de l'accès aux études de santé. Dans ce cadre, les STAPS proposent des licences STAPS accès santé sur Parcoursup pour la rentrée 2020, en collaboration avec les facultés de médecine. « Si quelques centaines de places ont été créées pour ces parcours, dans beaucoup d'UFR, les effectifs en LAS sont compris dans les effectifs globaux des licences », explique Aurélien Pichon, le directeur de la Conférence des directeurs et doyens d'UFR STAPS (C3D). Autant de places en moins pour la filière classique. Ces cursus particulièrement attractifs, intégrés sans moyens fléchés suffisants, viendront inévitablement accentuer encore cette tension (à Poitiers, 30 places, à Chambéry, 20 places).

Les universités, et les STAPS en leur sein, sont toujours confrontées à une augmentation des effectifs sans moyens supplémentaires. L'urgence d'un plan de recrutement pour les STAPS est une nouvelle fois criante. ■

La pratique des APSA, qui sont le cœur de la formation en STAPS, rend la question du présentiel encore plus sensible que dans d'autres filières.

UGE : les réalités du retour sur site

Le retour à l'université après deux mois de confinement s'effectue avec parcimonie, avec nombre de formalités pour accéder sur les lieux, quasi déserts. Les difficultés d'accès aux sites vont venir compliquer les conditions d'une rentrée qui s'annonce particulièrement délicate.

Par **STÉPHANE TASSEL**, université Gustave-Eiffel

Depuis le 18 mai, après deux mois d'un confinement à domicile occupé par une hyperactivité numérique, inhumaine et intrusive, à l'efficacité toute relative, il faut montrer patte blanche pour accéder, avec parcimonie, aux locaux de la cité Descartes de l'université Gustave-Eiffel (UGE). Se rendre sur son lieu de travail, déserté il y a deux mois, toute activité laissée en plan, pour pouvoir récupérer des copies, des rapports à corriger ou des données restées sur son ordinateur de bureau, des actes précis, limités, bien loin d'un retour à une activité professionnelle normale.

UN EFFET DISSUASIF

Après avoir rempli de longs formulaires, déclinaison locale zélée et pourtant simpliste du PRAS ministériel, pour justifier de façon exhaustive (jusqu'au mode de transport utilisé...) ma présence sur site, j'ai pu accéder à mon bureau une demi-journée pour une période de quinze jours. L'accueil par un pompier aux gestes malhabiles pour distribuer un masque trahit le malaise ambiant. Suivant le marquage au sol mis en place pour imposer le sens de circulation (mais seulement au rez-de-chaussée), je m'engage dans un bâtiment désert. Impression de ville fantôme, sentiment partagé par les collègues venus sur site. La seule activité est celle d'ouvriers affairés dans de grands travaux : bureaux ouverts à tous les vents, toilettes démontées, réseau informatique coupé... Travailler sur place est impossible.

Comment envisager l'année prochaine avec une charge de travail alourdie pour compenser les manques liés à la période mais sans moyens humains supplémentaires ?

Impression de ville fantôme...



© XavierTian / Wikimedia Commons

Si les mesures donnent l'illusion d'une mise en œuvre drastique (très variable d'un bâtiment à l'autre), le PRAS a de fait un effet dissuasif. Pourquoi exiger un planning nominatif contraignant sur une plage horaire figée quand aucune liste d'émargement n'est mise à disposition du pompier et, comble de l'ironie, pour se retrouver bloqué dans un bâtiment cadencé en fin d'après-midi, obligé de forcer une porte de secours pour en sortir ? Pourquoi accorder l'accès à des personnels, déclarés dans le PRAS, mais sans ouvrir le bâtiment adéquat pour leur accueil, les contraignant à faire demi-tour ? Au-delà des conditions d'accueil sur site, comment préparer la rentrée alors que les collègues sont encore chez eux à faire l'école à leurs enfants ? Comment concrètement prévoir l'accueil des étudiants quand trois scénarios sont proposés : un normal, un confiné et celui qui a la cote, l'hybride, chimère d'enseignement construite sur la capitalisation de la période confinée ? Comment envisager l'année prochaine avec une charge de travail alourdie pour compenser les manques liés à la période mais sans que des moyens humains supplémentaires ne soient débloqués d'urgence ?

LES AVIS DES CT ET CHSCT BALAYÉS D'UN REVERS DE MAIN

« À l'impossible nul n'est tenu », a pris soin de rappeler l'équipe de direction de l'établissement, dans une des réunions hebdomadaires en visio réunissant les directeurs de composante et les vice-présidents (jusqu'à 70) pour des discussions informelles aussi chronophages que stériles. Des bavardages qui tranchent avec la qualité des travaux des élus aux CT et CHSCT, dont les avis ont été balayés d'un revers de main par la direction. Déjà peu enclins à la pratique démocratique, la distance et l'usage abusif du numérique semblent avoir accentué cette dérive. Aucun conseil d'administration n'aura en effet été réuni dans la période malgré le contexte. Un CAC se sera tenu pour déléguer à la présidente par intérim le pouvoir de valider les MCC spécifiques. Quand il faudrait ménager une communauté convalescente et renforcer les solidarités pour aborder une rentrée extrêmement complexe, les choix de la direction sont ailleurs : reprendre séance tenante le processus électoral interrompu par la crise sanitaire et organiser le séminaire de direction du 8 septembre. Quel sens des priorités ! ■

La bataille des examens à Paris-I : des conseils centraux universitaires au Conseil d'État

Au cours des dernières semaines, la démocratie universitaire a été mise à mal au sein des instances de l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne. Retour sur les différents épisodes de cet imbroglio universitaire qui a dépassé les débats pédagogiques pour devenir une véritable crise politique et institutionnelle.

Par la section de **PARIS-I PANTHÉON-SORBONNE**

Malgré le contexte de confinement, les conseils centraux de Paris-I, en particulier sa commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), ont pu se réunir par visioconférence et, ainsi, mener les discussions relatives aux nécessaires aménagements des évaluations pour ce semestre. Le 16 avril, les représentant-es étudiant-es, toutes organisations syndicales et associatives confondues, soumettent et parviennent à faire voter un texte de cadrage, grâce à la détermination d'un front allant de la Fédé au Poing levé (NPA), en passant par l'UNEF. Rien, pas même les échanges d'une rare violence et une opposition féroce de la part de plusieurs professeur-es élu-es et directeurs de composantes conviés à cette CFVU, n'est parvenu à fissurer cette unité étudiante en faveur d'une neutralisation totale du semestre 2 de cette année et d'une duplication des résultats du S1.

UN TEXTE JUGÉ ILLÉGAL

Face à ce revers, la présidence de l'université, qui avait également soumis un texte, a tenté de contourner la CFVU, malgré un vote clair de celle-ci s'opposant aux mesures préconisées (cette fois-ci le front étudiant avait été rejoint dans son vote d'opposition par des élu-es enseignant-es et administratifs). Piétinant les prérogatives et compétences de la CFVU, la présidence de l'université a donc envisagé de soumettre son texte à l'approbation du CA. Là encore, l'union étudiante, rejointe par les syndicats professionnels et certain-es élu-es indépendant-es, s'est chargée de rappeler la compétence de la CFVU (loi Fioraso 2013) et a ainsi réussi à empêcher de justesse un vote du CA.

C'est donc dans ce contexte qu'une nouvelle CFVU a été convoquée, dans le but de revenir sur le texte jugé illégal (la neutralisation d'un semestre et l'annulation de l'ensemble des épreuves). Ainsi, le 30 avril, les élu-es ont une nouvelle fois rejeté le texte présenté par la présidence ; celle-ci a refusé obstinément l'organisation d'un vote sur une nouvelle version du cadrage présentée par les organisations étudiantes. Malgré les nombreux rappels au règlement de la part des élu-es, la visioconférence a brutalement été interrompue avant l'heure de fin prévue par la vice-présidente qui menait la séance. Celle-ci reprendra le lundi suivant et se terminera par le vote en faveur des modalités-phares suivantes :

- organisation d'épreuves sous plusieurs formats au choix, à l'exception des partiels dits synchrones ;
- dispenses pour les notes obtenues pendant le confinement et étant inférieures à 10/20 ;
- remplacement de la défaillance par une dispense pour l'année entière.

Les levées de boucliers avaient déjà été à la hauteur de « l'affront étudiantin » mais, après le 5 mai, s'il est une chose dont on peut être sûr, c'est que les masques sont tombés. Justifiant leur opposition aux propositions étudiantes tantôt par des arguments supposément bienveillants (« *envoyer les étudiants qui n'en ont pas le niveau en année supérieure ne leur rend pas service* »), tantôt avec indignation (« *avec ces mesures, on méprise l'énorme travail de continuité pédagogique entrepris par le corps enseignant* »), ou encore s'appuyant sur la compétition entre étudiants (« *il est injuste que les étudiant-es qui méritent leurs notes se voient attribuer des moyennes finalement égales ou inférieures à des personnes qui auraient bénéficié du jeu des dispenses* »), des directions d'UFR et des enseignant-es appellent à la résistance (*sic*) et à ne pas respecter le cadrage voté. On aura même entendu le directeur de l'UFR de droit, caustique, expliquer que de telles mesures le pousseraient lui et ses collègues juristes à faire valoir leur droit de retrait (entendu que l'impossibilité de mettre une note inférieure à 10 en temps de pandémie serait source d'angoisse mettant en péril la santé mentale de certain-es collègues...).

RÉFÉRÉ-SUSPENSION AUPRÈS DU TA

Invoquant, encore et toujours, la valeur du diplôme et la souveraineté des jurys, François-Guy Trébulle, directeur de l'UFR de droit, épaulé par plusieurs autres directions d'UFR (histoire, maths, économie, histoire de l'art, école des arts, gestion) et par quelques élu-es, se lance, le 7 mai, dans un référé-suspension auprès du tribunal administratif (TA), dans le but d'empêcher la mise en œuvre du cadrage démocratiquement voté.

Sans même attendre l'ordonnance du juge administratif, certaines de ces UFR rebelles organisent les évaluations selon leurs propres décisions, créant une confusion sans précédent au sein de la communauté universitaire.

Alors que le président de l'université Paris-I, Georges Haddad, se félicite d'une telle procédure de la part des requérants, semblant annoncer qu'il ne déposerait pas de mémoire en

L'offensive réactionnaire est bel et bien en marche et profite de la pandémie pour accélérer l'agenda fondé sur toujours plus de sélection à l'université.



L'université Paris-I Panthéon-Sorbonne, arts plastiques et sciences de l'art (Paris XV^e).

Cette crise a aussi révélé un véritable début de reconstruction du tissu syndical et du militantisme étudiants, ainsi que la consolidation des cadres militants.

défense de l'université (ce qu'il finira par faire, quinze minutes après l'heure limite de dépôt, rendant donc irrecevables les pièces), les organisations syndicales et différentes élu-es continuent quant à eux de défendre leurs positions et présentent une demi-douzaine de mémoires en défense dans l'affaire « François-Guy Trébulle contre l'université Paris-I ».

Le 20 mai dernier, le TA rejette la requête de M. Trébulle et ordonne l'exécution du cadrage. Le soulagement sera de bien courte durée car, dans la foulée, Frédérique Vidal, dérogeant à toutes les règles, se fend d'un communiqué de presse dans lequel elle critique vertement le texte adopté par la CFVU et soutient les enseignant-es qui souhaiteraient se pourvoir en cassation.

UNE EXPÉRIENCE DE LUTTE ET DE RÉSISTANCE

Quelle que soit la décision du Conseil d'État, et il est fort à penser que les déclarations de la ministre auront pu signaler au législateur et en haut lieu sa portée éminemment politique, nous devons, dès à présent, tirer quelques enseignements de cette affaire et l'analyser comme une démonstration tristement parfaite des évolutions à l'œuvre dans nos universités, mais aussi comme une expérience de lutte et de résistance encourageante.

● Drapée dans des discours creux sur la bienveillance, l'offensive réactionnaire est bel et bien en marche et profite de la pandémie pour accélérer l'agenda fondé sur toujours plus de sélection à l'université. Malgré de nombreuses enquêtes édifiantes révélant une fracture numérique et une précarité aggravée dans la population estudiantine, le ministère et ses relais n'ont eu de cesse de défendre des modes d'évaluation demandant une disponibilité quasi totale, ainsi qu'un accès illimité à l'équipement numérique et à une connexion Internet. Ce fut le cas à Paris-I, dont la présidence avait mené une enquête qui, non sans une certaine ironie, faisait partie des pièces déposées par

la défense dans le dossier de référé-suspension, et qui indiquait qu'une proportion importante d'étudiant-es n'avaient que peu voire pas du tout accès à Internet (seuls 18 % des personnes interrogées disaient pouvoir suivre la continuité pédagogique sans difficultés). Les décisions en matière d'évaluations ont donc, comme on pouvait le craindre, davantage creusé les inégalités entre les étudiant-es, principalement en fonction de leurs milieux socio-économiques. Quant à l'accès à la connexion ou encore les possibilités de télétravail des personnels les plus précaires et même des titulaires, les discours sur l'évidente et la nécessaire continuité pédagogique et administrative ne laissaient que peu d'espace pour une réelle discussion.

● Au cœur des débats à Paris-I, tout comme dans les déclarations ministérielles qui ont suivi l'ordonnance du tribunal administratif, on retrouve, répété à l'envi et usé jusqu'à l'os, l'argument de la « valeur des diplômes » ; les aménagements du contrôle des connaissances pour ce semestre à Paris-I, jugés laxistes, « peu rigoureux », seraient à même de dévaloriser et de remettre en cause l'ensemble des connaissances et des savoirs transmis au cours des six semestres qui constituent une licence (quatre pour le master). Derrière cette rhétorique, on retrouve la vision d'un enseignement ou d'une recherche soumis à la culture du résultat, présenté comme seule valeur objective permettant bien évidemment la mise en concurrence des étudiant-es ou des chercheur-euses. Or, pour le cas de Paris-I, les principaux défenseurs d'un aménagement bienveillant ont insisté à de nombreuses reprises sur l'hypocrisie et le danger de cette sacro-sainte « valeur des diplômes », notamment dans une université qui, faute de postes d'enseignant-es, a laissé l'an dernier plus de 2 500 étudiant-es sans enseignement de langue, délivrant donc, année après année, des diplômes qui ne parviennent même plus à répondre aux exigences des maquettes de l'université.

● De la même façon, la ministre, chantre de la rigueur académique, ne vient-elle pas, en plein confinement et malgré un échec cuisant au Cneser, de soumettre la délivrance de l'ensemble des licences à la seule passation d'un test d'anglais payant dans un organisme extérieur à l'université, et ce, sans aucun objectif de niveau minimum ?

En définitive, la bataille des examens à Paris-I aura confirmé que nulle pandémie mondiale ne saurait remettre en cause l'entreprise de transformation du service public d'enseignement supérieur et de la recherche en un modèle universitaire marchand fondé sur davantage de sélection et de concurrence. Mais cette crise a aussi révélé un véritable début de reconstruction du tissu syndical et du militantisme étudiants, ainsi que la consolidation des cadres militants, et notamment de l'intersyndicale, déjà bien vivifiés par les luttes des facs et des labos de l'hiver dernier, ou encore par celle du printemps 2018. ■

24 mai 2020